

Vol avec destruction à Bergerac

Relaxe pour un vol et un incendie

Un jeune homme de 21 ans était jugé ce mardi au tribunal correctionnel pour un vol avec destruction. Dans la nuit au 1er au 2 janvier 2014, un Bergeracois voit sa maison détruite par les flammes.

Son portable, dérobé à son domicile, est retrouvé dans les mains d'un individu mis en cause dans une autre procédure. Rapidement, l'homme explique que l'appareil lui a été vendu par une connaissance qui lui a confié sa provenance : elle aurait cambriolé une maison, trouvé le téléphone, et, constatant qu'il appartenait à un CRS, aurait incendié l'habitation.

Accusé par une connaissance

A l'audience, l'individu en question s'inscrit en faux contre les déclarations

de son comparse et affirme qu'il ne s'est jamais rendu chez la victime. Le juge lui demande si la personne qui l'a mis en cause a des raisons particulières de lui en vouloir. « *On ne s'entend pas très bien...* », répond le prévenu. Lui comme l'homme qui l'accuse sont bien connus des services de police.

Avec 14 condamnations à son casier, la parole du jeune homme à la barre est mise en doute, notamment par la procureur qui « *veut bien entendre beaucoup de choses mais certainement pas des contre-vérités* ». La magistrate fait remarquer que les affirmations de son accusateur ont été corroborées par la compagne du prévenu ainsi qu'une tierce personne qui souhaite garder l'anonymat. Elle requiert un an de prison et ne s'oppose pas à une confusion de peine avec celle que



✚ **Suite au cambriolage, la maison avait été détruite par les flammes (photo d'illustration).**

l'individu est actuellement en train de purger.

Pas d'élément matériel, pas de dispositif de mise à feu découvert, pas d'empreinte et des témoignages sujets à caution : Me **Pascale Lascaray, avocate de la défense, sollicite la relaxe**

de son client. L'ancien comparse tente de lui faire « *porter le chapeau* » dans un autre dossier duquel il tente de se dépêtrer.

Le tribunal a donné raison au conseil et prononcé la relaxe du mis en cause.